

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 86 (1950)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Congrès romand de juin.* — Vaud: *Collecte en faveur d'Echichens.* — *Fête de chant.* — *Postes au concours.* — *Ecoles normales: Brevet 1950.* — Genève: *Caisse maladie et invalidité des instituteurs genevois.* — *Assemblée administrative du 15 mars.* — Neuchâtel: *Pas de précipitation.* — *Enseignement de l'écriture.* — *Mise au concours.* — Jura: *Nouveaux collègues.* — *Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: S. Roller: *L'orthographe des écoliers genevois.* — *Initiation à l'histoire:* V. Giddey: *Les moyens d'éclairage.*

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS ROMAND DE JUIN

Les membres de la S.P.R. recevront, probablement dans la première quinzaine de mai, un bulletin d'inscription au congrès de Lausanne. Les présidentes et les présidents de toutes les sections, ainsi que les actifs en général voudront bien faire connaître à nos **collègues retraités** qu'ils ont le droit, eux aussi (qui ne sont pas tous abonnés à l'Educateur) de prendre une carte de fête et d'assister à toutes les manifestations qu'ils auront fait inscrire en indiquant les tickets qu'ils désirent recevoir. La brochure leur sera également envoyée. Elle contiendra la liste des membres du comité d'honneur, des délégués et des présidents des diverses commissions, avec tous les renseignements utiles, quelques pages littéraires, le texte-programme du spectacle théâtral, et surtout le magnifique rapport de M. le **Dr Ischer**, de Neuchâtel, sur le sujet retenu par l'assemblée d'Yverdon: «Ecole publique et Education nouvelle». Un plan et des listes d'établissements d'éducation et de maisons de commerce, fort bien classées par notre collègue **M. Sénéchaud**, président de la commission de presse et de publicité, compléteront cette riche publication.

Al. Ch.

VAUD

COLLECTE EN FAVEUR D'ECHICHENS

Notre parrainage de cet établissement ne saurait être ni symbolique, ni indifférent, ni lointain.

Voici venir la collecte annuelle et l'occasion pour les maîtres de mettre en valeur l'œuvre éminemment utile accomplie par notre Institut Pestalozzi. Essayez, chers collègues, de créer dans votre classe un courant de sympathie en faveur de ces enfants qui, pour les motifs que vous connaissez, ne peuvent fréquenter l'école habituelle, et vous verrez qu'il est facile d'émouvoir nos élèves pour une bonne cause.

Une tire-lire sur le pupitre à partir du 24 avril, un petit rappel journalier: les oboles afflueront d'autant plus librement consenties que nos garçons et nos fillettes apprécient leur privilège de pouvoir vivre dans le milieu familial.

L'Aide à l'Europe, à laquelle vous avez largement souscrit l'an dernier, effectuera un versement important à l'Asile dont les besoins, tels nos propres budgets, ne vont pas en s'amenuisant.

Tapons sur le clou au cours de la quinzaine. Frappons surtout avec conviction. Ceux d'entre nous qui seront appelés à faire du service militaire le 1er mai voudront bien transmettre la consigne à leur remplaçant.

O. R.

FÊTE DE CHANT

Montreux recevra prochainement les chanteurs vaudois et leur réservera sans nul doute un accueil conditionné à la générosité de son climat et au charme de ses sites.

En ces dernières semaines de préparation intensive, nous pensons avec une sollicitude toute particulière à nos collègues directeurs qui, à côté de leur travail quotidien, assument la lourde tâche de mener à bien une ou plusieurs sociétés.

Bien que toute pacifique, la compétition sera serrée et une saine rivalité stimulera chefs et exécutants. On ne répétera jamais trop la somme de patience et de dévouement exigée par la direction d'une chorale. Pour quelques minutes d'exécution, il aura fallu peiner des mois. A vous qui tiendrez la baguette dans la halle des fêtes vont nos vœux de bonne réussite. Puisse le laurier vous apporter la récompense de vos efforts et de vos veilles, et vous prouver que vos appréhensions n'étaient pas fondées.

O. R.

POSTES AU CONCOURS

Délai d'inscription : 26 avril 1950, à 17 heures :

Chapelle s. Moudon. Maîtresse d'école semi-enfantine.

Essert-Pittet. Institutrice.

Délai d'inscription : 28 avril 1950, à 17 heures :

Gland. Maîtresse d'école semi-enfantine.

Vallorbe. Institutrice. Entrée en fonctions immédiate. Ne se présenter que sur convocation.

ECOLES NORMALES : BREVET 1950

Les candidats suivants ont obtenu le brevet définitif :

a) Enseignement primaire :

MM. Auberson Juste, à Essertines s. Yverdon ; Aubert Pierre, à Le Brassus ; Barby Louis, à Assens ; Büetiger Jean-Jacques, à Lausanne ; Bugnon Gilbert, à Yvonand ; Cevey Willy, à Penthalaz ; Corthésy Jean-Claude, à Renens ; Duruz Pierre, à Cronay ; Frei Jean, à Marly-le-Grand ; Geneux Edouard, à Ste-Croix ; Guex Raymond, à La Chaux p. Cossonay ; Hertig Olivier, à Lausanne ; Jaques Gilbert, à

Ste-Croix ; Manuel François, à Lausanne ; Margot Willy, à Ste-Croix ; Martin René, à Ste-Croix ; Monod Daniel, à La Sallaz ; Pache André, à Lausanne ; Perrinjaquet Roland, à Lausanne ; Probst René, à Lausanne ; Rod Michel, à Lausanne ; Thévoz François, à Lausanne ; Zimmermann Claude, à Perroy.

Mlles Baiche Marie-Louise, à Saubraz ; Berthoud Marcelle, à Val-lorbe ; Bisang Liliane, à Gilamont s. Vevey ; Blanchoud Violette, à Echallens ; Bovay Nelly, à Grandson ; Bron Madeleine, à Orbe ; Buxcel Simone, à Lausanne Capt Raymonde, à Le Sentier ; Chevalley Marie-Anne, à Chexbres ; Chollet Liliane, à Lutry ; Crosset Antoinette, à Gryon ; Delaporte Ellen, à Lucens ; Dupuget Nelly, à Lausanne ; Fallet Doris, à Lausanne ; Friederich Elisabeth, à Morges ; Fues Hilda, à Aigle ; Gobat Georgette, à Lausanne ; Gonin Marie-Louise, à Essertines s. Yverdon ; Gonthier Antoinette, à Ste-Croix ; Gostely Bluette, à Lau-sanne ; Gros Madeleine, à Chailly s. Lausanne ; Haldimann Paulette, à Onnens ; Hennard Madeleine, à La Sallaz ; Maillefer Suzanne, à Ligne-rolle ; Masson Annette, à Ecublens ; Masson Fernande, à Lausanne ; Pasche Emmeline, à Clarens ; Pilet Adeline, à Château-d'Oex ; Reguin Nelly, à Nyon ; Reuille Jacqueline, à Lausanne ; Rochat Anida, à Senar-clens ; Rochat Huguette, à Morges ; Thuillard Mary-Jane, à Lausanne ; Vittoz Madeleine, à Chailly s. Lausanne ; Waridel Françoise, à Dé-moret.

b) Enseignement dans les classes enfantines et semi-enfantines :

Mlles Voellinger Camilla, à Lausanne ; Bonnard Annette, à Ecu-blens.

Obtiennent le diplôme pour l'enseignement privé :

Mlles Alalemdji Elise, à Lausanne ; Stadelmann, Hélène, à Bex.

c) Enseignement des travaux à l'aiguille :

Mme Antonietti Jacqueline, à Montreux ; Mlles Chanson Violette, à Moiry ; Dagon Madeleine, à Onnens ; Furer Christiane, à Clarens ; Hugonnet Dolly, à Ste-Croix ; Noguét Nelly, à Lausanne ; Piguet Su-zanne, à Lausanne ; Pouly Germaine, à Pully ; Rochat Danielle, à Cha-vannes-le-Veyron.

d) Enseignement dans les classes de développement :

Mlle Hennard Madeleine, à La Sallaz.

**GENÈVE CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES
INSTITUTEURS GENEVOIS**

Rapport du président (suite)

Un autre souci du Comité est le fait que le recrutement de jeunes membres est difficile.

Je ne pense pas que nos jeunes collègues aient perdu le sens de la mutualité et de la prévoyance, mais un certain nombre d'entre eux, qui entrent dans la carrière, se sont déjà assurés, en étant plus jeunes.

De ce fait, notre société vieillit et les inévitables effets s'en font sentir : élévation de l'indice de morbidité, diminution des ressources financières.

Votre comité s'est ému de cet état de chose ; en vous présentant la réalité telle qu'elle est, il vous invite à y porter remède pendant qu'il en est temps encore.

Pour cela, nous devons envisager

1. une augmentation de la cotisation annuelle comme dans la plupart des autres caisses de secours-mutuels ;
2. une réduction des dépenses.

Nous sommes certains que vous accepterez bénévolement les mesures propres à consolider la modeste mais utile institution qu'est notre caisse-maladie, filiale de l'Union des Instituteurs genevois.

Certes, j'eusse préféré que cet ultime rapport se terminât par une note plus optimiste ; le rapport de notre trésorier nous a montré que la situation financière de la Caisse n'était plus normale, il faudra la redresser.

L'Office fédéral des assurances sociales a fait procéder, en cours d'exercice, à une vérification de notre comptabilité et, comme il fallait s'y attendre, les comptes dressés par notre dévoué trésorier ont été trouvés parfaitement exacts, et correctement présentés.

Au moment où je quitte la présidence de notre chère association, que j'exerce depuis 1929, je tiens à dire combien j'ai eu de plaisir à travailler avec les membres du comité, avec lesquels je me suis toujours senti en parfait accord.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que notre cher collègue et ami Edmond Martin veut bien continuer à assurer la lourde tâche de caissier-comptable de notre caisse ; il y voue tous ses soins et une fois encore je tiens à le remercier, au nom de vous tous, pour son travail consciencieux et son dévouement.

Genève, le 15 mars 1950.

Ad. Lagier.

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE du 15 mars 1950

Devant une assemblée volontiers portée à la bonhomie et au sourire, et qui comptait bon nombre de nos collègues retraités, Ad. Lagier a donné, pour la vingtième et provisoirement dernière fois, lecture de son rapport présidentiel.

Où est le temps qui permettait à Lagier de clore la séance dix minutes après l'avoir ouverte ? C'est que le déficit, le hideux déficit est dans la place et il convient de prendre des mesures énergiques pour le juguler. Le comité a, dans le domaine des finances, des vues fort orthodoxes : augmenter les recettes (cotisations portées de 42 à 60 fr.) et diminuer les dépenses, en excluant les accidents, partiellement ou totalement, de l'assurance. Cette dernière proposition est renvoyée pour étude au comité.

Un très beau plat est offert à Lagier pour sa longue présidence et pour tout le dévouement qu'elle suppose, et, comme il faut faire place aux jeunes, c'est... Claret qui, avec quelque vingt-cinq ans de retard, accède au siège présidentiel. Puis le comité est réélu en bloc.

G. W.

Les sociétaires sont priés de prendre note que : toute communication d'ordre administratif doit être adressée à **M. A. Claret**, président, la Tour, Pinchat sur Carouge, tandis que tout ce qui concerne les feuilles de maladie continue à intéresser notre trésorier : **Ed. Martin**, 14, rue Henri-Müssard.

NEUCHATEL

PAS DE PRÉCIPITATION

Un fait récent nous incite à rappeler un conseil que le Comité central a déjà donné par la voie de ce journal.

En dépit de la pénurie du personnel enseignant, il arrive qu'une Commission scolaire mette un de nos membres en demeure d'envoyer sa démission. Il peut se trouver que le cas soit assez grave pour que toute intervention soit inutile. Mais un conflit a parfois son origine dans un malentendu, un manque de compréhension de la part de l'autorité, ou une difficulté d'adaptation de la part de l'intéressé. Quoi qu'il en soit, n'obtempérez pas immédiatement à une injonction qui peut être intransigeante, sans en avoir référé à ceux qui sont en mesure de vous défendre ou de vous être de quelque secours. Vous pouvez créer des précédents et nous ne devons laisser se consommer aucun abus, aucune injustice...

W. G.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE

Un de nos journaux régionaux donnait, il y a quelques mois, avec une pointe d'ironie, mais aussi, il faut en convenir, avec beaucoup de pertinence, quelques considérations sur l'écriture dans nos écoles. La comparaison qui mettait en présence, d'une part, l'écriture scolaire quelle qu'elle soit, d'autre part, l'écriture des adultes ou même des adolescents soustraits à la contrainte d'un maître et d'une méthode, y montrait bien la vanité de tant de nos efforts.

Et nous pouvions conclure : Ne nous réjouissons pas trop si nos résultats sont particulièrement dignes d'admiration ; l'école secondaire qui exige une grande rapidité dans la rédaction des notes, ou la libération de la scolarité qui met la bride sur le cou de nos élèves, se chargeront bien de gâcher notre œuvre. Ou, au contraire, ne nous attristons pas trop si nous ne réussissons qu'à demi.

C'est pourquoi nous ne saurions trop dire notre satisfaction au Département de l'Instruction publique qui vient d'admettre une certaine souplesse dans l'application des méthodes actuellement en usage. Ainsi,

les élèves de 8e et 9e années auront la faculté de choisir **l'écriture qui convient le mieux à leur tempérament** : script ou liée (droite ou penchée). On ne pouvait être plus large ni plus sage. Des expériences faites avec de grands élèves ont déjà été une révélation pour plusieurs : l'écriture prend un caractère vraiment personnel.

Nous sommes persuadés qu'il ne faut pas minimiser l'importance de cette décision. Elle a été accueillie avec soulagement par les membres du Corps enseignant qui, souvent perplexes, voient enfin un allègement appréciable aux difficultés de cet enseignement changeant et compliqué. Et, en toute certitude, les professions où la bonne écriture est encore tenue pour honorable y trouveront aussi leur compte.

W. G.

MISE AU CONCOURS

Le Locle. Un poste d'instituteur. Délai d'inscription : 26 avril 1950.

Le Locle. Poste de directeur des écoles primaires. Délai d'inscription : 26 avril 1950.

JURA

NOUVEAUX COLLÈGUES

A la suite des examens du brevet primaire à Delémont et à Porrentruy, voici les noms des nouveaux collègues qui vont entrer dans l'enseignement :

Institutrices : Mlles Benoît Jacqueline, Tramelan ; Berger Charlotte, Tavannes ; Borle Blanche, St-Imier ; Comte Julienne, Courtételle ; Ebi Marie-Thérèse, St-Imier ; Marquis Josette, Corban ; Mathez Yolande, Tramelan ; Robert Elisabeth, Orvin ; Rossel Annie, Bienne ; Rötli-berger Thérèse, Loveresse ; Rubin Anne-Marie, Bienne ; Willat Simone, Neuchâtel.

Instituteurs : Bourquard Edmond, Boncourt ; Comte Antoine, Courtételle ; Joray René, Courrendlin ; Monnerat Henri, Courcelon ; Noirjean Marcel, Courtételle ; Prudat Roland, Courtedoux ; Rérat Jean, Moutier.

Nos félicitations à ces jeunes collègues, bienvenue prochaine dans nos sections de district, dans la S.P.J., dans la S.I.B. !

SOCIÉTÉ BERNOISE DES MAÎTRES AUX ÉCOLES MOYENNES

L'assemblée des délégués de cette société aura lieu le 6 mai prochain à Berne. Le Comité cantonal en publie les tractanda dans l'Ecole Bernoise. Si l'un ou l'autre collègue secondaire jurassien veut bien nous envoyer... trois lignes, après cette séance, nous les publierons volontiers dans notre organe corporatif. Nos amis romands lisent avec intérêt les nouvelles de notre « marche » du nord. Merci d'avance !

H. Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ORTHOGRAPHE DES ÉCOLIERS GENEVOIS en 1921 et 1947

Le travail que nous présentons ici a été exécuté par les élèves du Laboratoire de Pédagogie expérimentale de l'Institut des Sciences de l'Éducation auxquels vont nos vifs remerciements.

Année 1947-1948 : Mlle Creto, MM. Hainaut, Ischer et Schaeffer.

Année 1948-1949 : Mmes Magnin et Schaeffer-Vogt, Mlles Bonifas, Eigenmann, Goerg et Suter, MM. Barbier, Levy et Mathieu.

But.

Notre propos était de voir si, comme on le prétend souvent, nos écoliers mettent moins bien l'orthographe actuellement qu'il y a un quart de siècle.

Base de comparaison.

Nous avons choisi comme base de comparaison une dictée établie en 1921 par M. Dottrens et analysée par lui dans l'« Educateur » No 12 de l'année 1921 ¹.

Texte de la dictée.

(Avec indication des liaisons à donner.)

La chèvre est-un-animal utile, elle donne du bon lait. Elle a des poils noirs ou blancs, des jambes longues et fines, un sabot fendu et deux belles cornes.

Dans le pré, les cabris sautaient en broutant l'herbe parfumée.

Les jolies petites filles étudient les plantes qu'elles-ont ramassées hier.

Date de l'épreuve :

Fin novembre 1947 (fin du premier trimestre).

Critères pour le dénombrement des fautes

1. On compte **toutes les fautes** : celles d'usage et celles de règles. Un mot peut donc compter **au maximum 2 fautes**.
Ex. : des poile
2. Une faute d'accent : 1 faute entière ; il n'y a jamais de $\frac{1}{2}$ faute.
3. Une faute de même nature commise **deux fois est comptée deux fois aussi**.
Ex. : des poils noir ou blanc.
4. Ne pas compter de faute pour **les majuscules omises** au début des phrases.

¹ Dottrens, R. ; *L'appréciation objective de l'orthographe par les dictées* ; « Educateur » No 12 ; 11 juin 1921. Ce travail avait été entrepris, sous la direction de Monsieur Pierre Bovet, par l'auteur et trois collaborateurs, MM. B. Cuénod, Ed. Laravoire et Em. Cardeaux.

5. Ne pas compter de faute pour des **mots mal coupés** à la fin des lignes.
6. Les mots oubliés ne sont pas comptés comme fautes. Si la dictée compte plus de 5 mots oubliés, on élimine la feuille.
7. Un mot pouvant contenir une faute de règles et qui n'a pas été écrit en entier, de telle façon que l'on ne peut pas distinguer si la règle est connue ou non, est compté comme 1 faute d'usage seulement.
Ex. : **rama** ou **ramac** pour **ramassées**.
8. Cas particuliers :
 - longe pour **longues** : une seule f. de règles ;
 - finne pour **finés** : de même une seule faute de règles car l'**u** de langues et l'**n** doublé de **finnes** relèvent de l'**accord** de ces adjectifs ;
 - noire pour **noirs** : 2 fautes : **e**, faute d'usage ; absence du **s**, faute de règles ;
 - bouten pour broutant : 2 fautes ;
 - son pour **ont** : 2 fautes : usage et règles ;
 - sont et s'ont pour **ont** : 1 seule faute d'usage.

RÉSULTATS DE 1921

Ecoles :

Ecole de la rue Jacques Dalphin, Ecole des Pervenches, Ecole des Cropettes de la 2e à la 7e année (numérotation actuelle).

Nombre d'élèves :

1,358 élèves.

Moyennes arithmétiques par degrés scolaires.

	2e	3e	4e	5e	6e	7e
Garçons	37,7	14,1	7,1	7,6	3,9	2,3
Filles	35,9	15,8	8,0	3,0	2,1	1,1

RÉSULTATS DE 1947

Ecoles :

Les mêmes qu'en 1921.

Nombre d'élèves.

	2e	3e	4e	5e	6e	7e	
Garçons	63	54	73	59	48	50	total : 347
Filles	65	51	51	54	44	71	total : 336

Garçons + Filles : 683

Remarque : On a pris **toutes** les classes, y compris les classes de développement.

Moyennes arithmétiques.

	2e	3e	4e	5e	6e	7e
G.	32,4(+5,1)	15,7(+4,4)	10,0(+3,8)	6,0(+3,3)	2,2(+1,6)	1,3(+1,1)

Moyenne des 6 degrés

11,3(+3,2)

	2e	3e	4e	5e	6e	7e
F.	30,5(+5,0)	11,6(+3,4)	8,4(+3,5)	3,7(+1,8)	1,8(+1,2)	0,9(+0,7)

Moyenne des 6 degrés

9,5(+2,6)

Remarque :

Les chiffres entre parenthèses sont les **Ecarts probables**.

L'Écart probable (Ec. pr.) indique les **limites** entre lesquelles la moyenne peut varier de manière **fortuite**.

Il en résulte que tout écart inclus dans les limites de l'Ec. pr. peut être attribué **au hasard**. Tout écart dépassant ces limites doit être considéré, au contraire, comme révélant la présence d'un facteur nouveau qui agit négativement ou positivement.

COMPARAISON 1921-1947

Les valeurs de 1921 ont été ramenées à 100.

Garçons.

	2e	3e	4e	5e	6e	7e	Moy. des 6 degrés
1921	100	100	100	100	100	100	100
1947	86(+14)	111(+31)	141(+54)	79(+43)	56(+41)	56(+47)	93(+26)
Ecarts	-14	+11	+41	-21	-44	-44	-7
Ec. en fract. d'Ec. pr.	-1,0	+0,35	+0,75	-0,48	-1,07	-0,93	-0,26

Filles.

	2e	3e	4e	5e	6e	7e	Moy. des 6 degrés
1921	100	100	100	100	100	100	100
1947	85(+14)	73(+21)	105(+44)	123(+60)	86(+57)	82(+64)	86(+24)
Ecarts	-15	-27	+5	+23	-14	-18	-14
Ec. en fract. d'Ec. pr.	-1,07	-1,28	+0,11	+0,38	-0,24	-0,28	-0,58

Conclusion.

Sur 12 cas examinés (six années Garçons et six années Filles), nous avons 8 cas où l'écart est négatif (moins de fautes en 1947 qu'en 1921).

Les 4 cas positifs varient entre 0,11 et 0,75 d'Ec. pr. ; ils peuvent donc être considérés comme fortuits.

Les 8 cas négatifs varient entre 0,24 et 1,28 d'Ec. pr. Dans trois cas : 6e G, 2e et 3e F, l'écart est **plus grand** que l'Ec. pr. Cela attesterait une réelle amélioration de l'orthographe.

L'examen de ces chiffres permet de conclure ceci :

L'orthographe des écoliers de 1947 est aussi bonne que celle des écoliers de 1921 ; peut-être est-elle légèrement meilleure.

ANALYSE DES GRAPHIES

La dictée a été divisée en 41 « expressions ».

Nous avons calculé pour chacune d'elles le pour-cent des élèves l'ayant orthographiée correctement. Nous appelons ce pour-cent l'« indice d'acquisition ».

Une expression sera considérée comme « acquise » quand l'indice sera égal ou supérieur à 75.

Voici la liste des 41 expressions accompagnées de leurs indices d'acquisition. Tous les indices inférieurs à 75, mais qui, l'année suivante, franchissent le seuil de 75, ont été **soulignés**.

	2e	3e	4e	5e	6e	7e
1. la chèvre	52	92	90	94	96	100
2. est	68	90	96	100	98	100
3. un animal	38	84	80	92	100	100
4. utile	82	70	90	92	94	96
5. elle	96	100	100	100	100	100
6. donne	52	100	94	100	100	100
7. du bon	78	94	100	96	100	100
8. lait	88	100	100	100	100	100
9. elle	100	100	98	100	100	100
10. a	88	86	86	76	100	100
11. des poils	8	32	70	70	88	98
12. noirs	6	32	64	76	84	82
13. ou	94	98	82	94	92	98
14. blancs	2	50	58	84	92	94
15. des jambes	6	78	92	96	100	98
16. longues	10	44	54	86	98	98
17. et	70	96	98	90	98	98
18. fines	8	48	60	80	94	100
19. un sabot	14	66	88	98	98	100
20. fendu	8	44	66	82	96	96
21. et	72	98	100	98	98	100
22. deux	68	96	98	100	100	100
23. belles	14	58	72	98	100	100
24. cornes	30	64	94	92	100	100
25. dans	94	100	100	100	100	100
26. le pré	78	88	84	84	82	92

27. les cabris	46	88	86	86	100	96
28. sautaient	2	14	40	94	96	96
29. en	68	94	96	100	100	100
30. broutant	6	28	54	70	82	88
31. l'herbe	4	62	86	88	98	96
32. parfumée	40	68	86	86	94	94
33. les jolies	10	74	96	94	98	100
34. petites	10	58	86	96	98	100
35. filles	42	72	90	96	100	100
36. étudient	4	38	52	78	90	96
37. les plantes	40	78	82	100	100	100
38. qu'elles	0	38	30	78	80	96
39. ont	14	70	76	86	98	100
40. ramassées	2	0	12	34	60	72
41. hier	26	88	96	88	100	100

Les fautes les plus fréquentes

a) **9 expressions déjà acquises en 2e.**

- 1re colonne : le No d'ordre de l'expression.
- 2e » : l'expression elle-même.
- 3e » : l'indice d'acquisition et son complément à 100, ce qui donne le nombre total des expressions fausses.
- 4e » : les **fautes d'usage** les plus fréquentes.
- 5e » : les **fautes de règles** les plus fréquentes.

Nous ne donnons les fautes les plus fréquentes que dans les cas où l'indice d'acquisition est égal ou inférieur à 90. De plus, nous ne transcrivons que les cacographies qui se présentent un nombre de fois égal à plus du dixième de la totalité des fautes.

Ex. : 2e année ; expression No 8 : lait.

Indice d'acquisition : 88 ; nombre total des fautes : 12 ; dixième de ce nombre : 1,2.

Nous ne relèverons que les fautes qui se présentent au moins 2 fois.

Expressions	Indices	Fautes d'usage	Fautes de règles
4. utile	82/18	util 6 hutile 4	—
5. elle	96/04	—	—
7. du bon	78/22	—	bons 8
8. lait	88/12	lai 8	—
9. elle	100/00	—	—
10. a	88/12	—	à 10
13. ou	94/06	—	—
25. dans	94/06	—	—
26. pré	78/22	—	prés 10
		Total : 18	28

9 expressions acquises sur 41 ; soit le 22 %.

Il est difficile de dire si ce sont les fautes d'usage qui sont moins nombreuses que celles de règles.

La cacographie « à » (expression 10) appartient aux fautes de règles : c'est la grammaire qui aide à distinguer les deux graphies « a » et « à ».

« près » écrit pour « pré » (expression 26) ressortirait peut-être à l'orthographe d'usage : confusion entre le nom « le pré » et la préposition « près de » ?

b) 12 expressions qui s'acquièrent au cours de la 2e et sont acquises en 3e.

L'analyse est faite sur la base des chiffres de 2e.

Expressions	Indices	Fautes d'usage	Fautes de règles
1. la chèvre	52/48	chévre	28
2. est	68/32		et 26
3. un animal	38/62	animale	46
		nanimal	18
6. donne	52/48	denne	10
		done	52
15. des jambes	6/94	janbes	74
		gambes	20
17. et	70/30		est 20
21. et	72/28		est 16
22. deux	68/32	deus	8
		deu	12
27. cabris	46/54		cabri 24
29. en	68/32	an	22
37. plantes	40/60	plentes	10
41. hier	26/74	hière	56
		ier	60
		Total :	416
			174

En 3e, 12 expressions nouvelles sont acquises ; mais une expression (No 4 : utile, indice 70) n'est plus acquise alors qu'elle l'était en 2e.

Total des expressions acquises en 3e : 20 expressions sur 41 ; soit le 49 %.

Les fautes d'usage sont beaucoup plus nombreuses que celles de règles. On peut donc dire que pendant la 2e et le premier trimestre de la 3e le progrès orthographique porte en bonne partie sur l'orthographe d'usage.

Remarque :

Expression No 41 : hier ; indice 26 ; nombre total des fautes : 74.

Erreurs les plus fréquentes : hière 56
ier 60

Total 116

Ce total de 116 ne doit pas surprendre car il y a un bon nombre d'enfants qui ont commis les deux fautes relevées ici et qui ont écrit **ière**.

c) **9 expressions qui s'acquièrent pendant la 3e et sont acquises en 4e.**

Expressions	Indices	Fautes d'usage	Fautes de règles
4. utile	70/30	util 10 hutile 10	
19. un sabot	66/34	sabo 12 sabeau 6	
24. cornes	64/36		corne 32
31. l'herbe	62/38	l'erbe 12 lerbe 8	
32. parfumée	68/32	parffumée 10 parfumée 4	parfumé 8 parfumées 4
33. les jolies	74/26		jolie 14
34. petites	58/42		petite 32 petit 14
35. filles	72/28		fille 26
39. ont	70/30	sont 18	on 12
		Total 90	142

Les fautes de règles l'emportent sur les fautes d'usage. On en conclut que, ces 9 expressions étant acquises en 4e, c'est l'orthographe de règles qui progresse en 3e : cas simples : pluriel des noms et accord de l'adjectif qualificatif surtout.

En 4e, 29 expressions sur 41 sont acquises ; soit le 71 %.

d) **9 expressions qui s'acquièrent pendant la 4e et qui sont acquises en 5e.**

Expressions	Indices	Fautes d'usage	Fautes de règles
12. noirs	64/36		noir 32
14. blancs	58/42		blanc 42
16. longues	54/46		longue 24
18. fines	60/40		fine 38
20. fendu	66/34	fandu 24	
23. belles	72/28		belle 20
28. sautaient	40/60	sotaient 18	sautait 8
36. étudient	52/48	étudillent 4	étudie 44
38. qu'elles	30/70	quelles 44	qu'elle 36
		Total : 90	244

Les fautes de règles sont de nouveau plus nombreuses que celles d'usage. C'est donc l'orthographe d'accord qui progresse pendant la 4e : accord des adjectifs et des verbes.

En 5e, 38 expressions sont acquises sur 41 ; soit le 93 %.

e) 2 expressions qui s'acquièrent pendant la 5e et sont acquises en 6e.

11.	des poils	70/30	poiles	28		
30.	broutant	70/30			broutent	18
					broutants	6
			Total :	28		24

Remarque : l'ignorance de la terminaison **-ant** du participe présent ressortit à l'orthographe de règles : c'est une notion enseignée par la grammaire.

En 6e, 40 expressions acquises ; soit le 98 %.

f) 1 expression non acquise en 7e.

40.	ramassées	72/28	ramasées	10	ramassé	6
					ramassée	10

Remarque : Si on ne considère que la terminaison **-ées** du participe passé, on verra qu'elle s'est trouvée écrite correctement par le 86 % des sujets. Cela signifierait-il que l'accord du participe passé conjugué avec avoir et complément d'objet direct antérieur puisse être considéré comme acquis en 7e ? Nous ne saurions le prétendre car deux facteurs particulièrement favorables ont agi qui nous engagent à la prudence :

1. Les élèves de 7e sortent de la 6e qui est l'année où s'enseigne, à Genève, cet accord du participe passé ; ils viennent, pendant le premier trimestre de 7e, de revoir cette notion.
2. Tout le dernier paragraphe de cette dictée, — que nous avons appelé la « phrase BINET » car ce fut BINET qui la proposa en 1904 à des écoliers parisiens, — baigne dans une ambiance de féminin pluriel qui facilite considérablement la tâche des écoliers.

En 7e, le 98 % des expressions de la dictée est acquis.

Conclusions.

Les résultats généraux comme l'analyse des fautes nous montrent que l'enseignement de l'orthographe est mieux donné dans les classes genevoises que certains ne le prétendent ¹. **On peut même dire que cet enseignement est bien donné.**

Des résultats encore meilleurs seront atteints quand des plans d'études, établis expérimentalement, tiendront compte, plus qu'ils ne le font actuellement, des possibilités réelles des élèves.

Un travail comme celui-ci, entrepris tous les dix ou vingt ans, permettrait de mesurer, à périodes fixes, le rendement de l'enseignement de l'orthographe.

Université de Genève
Institut des Sciences de l'Education
Laboratoire de Pédagogie expérimentale.

S. Roller.

¹ Voir *Educateur* No 3 ; 21 janvier 1950 ; p. 49.

Voir aussi *L'Ecole bernoise* ; No 45 ; 4 février 1950 ; p. 685.

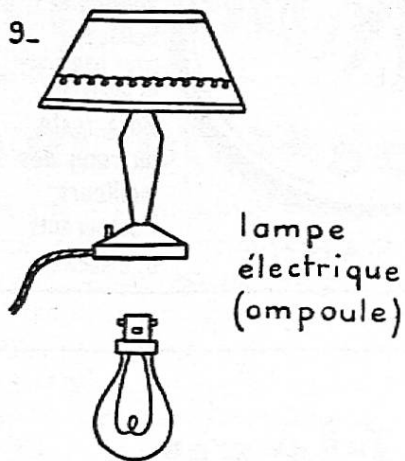
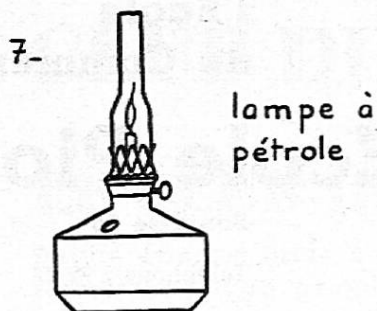
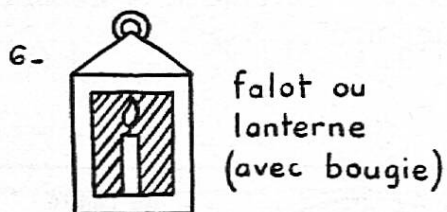
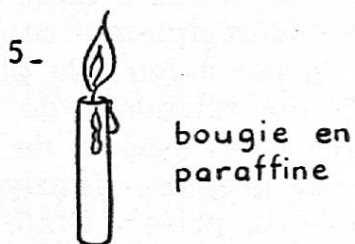
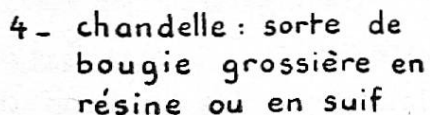
INITIATION A L'HISTOIRE

LES MOYENS D'ÉCLAIRAGE

(Notes et croquis tirés des cahiers d'histoire d'élèves de 9 ans.)

Les moyens d'éclairage à travers les siècles

Fig. 1 à 9



Actuellement, nous nous éclairons au moyen de :

- l'électricité
- la lampe de poche
- la lampe à pétrole
- la lanterne
- le falot (grande lanterne)
- la bougie (en paraffine)

Images :

Les divers moyens d'éclairage ; diverses sortes de lampes, d'ampoules, etc.


Lectures : Les chandelles
L'éclairage public

(Grandjean et Jeanrenaud, Histoire de la Suisse I, p. 13.)

Vocabulaire :

L'éclairage - les moyens d'éclairage - la panne d'électricité - s'éclairer - la lampe à huile - le flambeau - la lampe romaine - la veilleuse - le récipient - le bec - la mèche - l'anse - le bronze - l'argile - le pot à feu - la poix - la résine - l'éclairage public - la lanterne - une chandelle de suif - une bougie - le chandelier - les mouchettes - des espèces de ciseaux - le feu - la torche - la cire - le falot - le pétrole - le réverbère - le gaz - l'ampoule électrique - la fiche - la prise - l'interrupteur - le cordon - l'installation - allumer - éteindre - consumer - les ténèbres - la lumière - le bougeoir.

V. Giddey.



Au centre
de la ville
Un endroit
sympathique
Stamm SPV
Salles
pour banquets
et sociétés
Bock reste
au rang des
meilleurs
Restaurants
G. Eisenwein

LAUSANNE

Classes de raccordement aux
différents degrés de

**l'Ecole
de Commerce**

Ecole Piotet

Pontaise 15
Téléphone 2 92 27

1 élève

sur 3

abonné à

L'ECOLIER ROMAND/CARAVELLE

Beaucoup de classes ont déjà atteint cet objectif !

Et la vôtre ?

Nous vous recommandons spécialement

*les **Chansons et Rondes de Carlo Boller,**
Jaques-Dalcroze et Renée Porta,
les Chansons de Bob et Bobette,
nos Chansonniers et
Recueils de Chœurs,
notre grande collection de chants pour chœurs mixtes,
chœurs de dames et chœurs d'hommes.*

FOETISCH FRÈRES S. A.

Caroline 5

VEVEY

LAUSANNE

NEUCHÂTEL

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE A LAUSANNE

Une adresse à retenir parce que

LE CLUB DU LIVRE DU MOIS

fait peu de publicité.

LE CLUB DU LIVRE DU MOIS

publie chaque mois à l'intention de ses membres un livre sélectionné d'un grand auteur, en édition numérotée, sur beau papier et splendidement relié, mais **bon marché**. Il n'y a aucune obligation de souscrire à un nombre déterminé d'ouvrages dans l'année. Les membres du Club ne prennent que les titres qui les intéressent. Les nouvelles parutions leur sont annoncées régulièrement chaque mois par circulaires descriptives. Cotisation annuelle de Fr. 3.—. Nombreux avantages. Quelques auteurs publiés par le Club: *Henry Bordeaux, Pierre Benoît, Maurice Druon, John Knittel, Claude Seigne, Daphné du Maurier, Graham Greene, E. Goudge, H. Harrard, Louis Bromfield, A. J. Cronin, Marcel Brion, H. Hesse, Emil Ludwig, Maurice Maeterlinck, Germaine Beaumont, Mazo de la Roche, La Varende, Humbert-Zeller, Franz Hellens, etc.*

DEMANDEZ DOCUMENTATION ET RÉFÉRENCES AU

CLUB DU LIVRE DU MOIS Tél. (038) 7 17 17. Ch. post. : IV. 4607
CERNIER-Neuchâtel

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
L a u s a n n e

**CONDITIONS DE FAVEUR
AUX MEMBRES DE LA S. P. V.**

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**

Pain croustillant Roland

pour qui veut demeurer
svelte et bien-portant



Château d'Oron
FORTERESSE DU XIII^e SIÈCLE

Musée vaudois des sapeurs-pompiers

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque. Armes anciennes. Grande salle pour sociétés. Prix spéciaux pour écoles. Tél. 9 42 22

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

336
MONTREUX, 29 avril 1950

LXXXVI^e année - N° 17

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



XXVII^e CONGRÈS S. P. R.

LAUSANNE, 24 ET 25 JUIN 1950

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux, place du Marché 7, tél. 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



Un
but idéal de
course d'école
La Barillette
La Dôle
en télé-siège

*Prix spéciaux
Pour écoles
et sociétés*

Restaurant à
la station supérieure

Demandez
renseignements
à l'Administration
du chemin de fer

**Nyon-St-Cergue-
Morez**

Tél. 9 53 37
Nyon

CHEMIN-DESSUS sur MARTIGNY

Alt. 1150 m.

HOTEL BEAU-SITE

Pour de belles vacances

*Vue très étendue — garage — tennis
Cuisine soignée — Confort nécessaire*

Car postal 2 fois par jour

*Accepte les bons de la Caisse suisse de
voyage en paiement*

Se rec.: PELLAUD FRÈRES, prop. Tél. 6 15 62

HOTEL DE VILLE

YVONAND

**Le relais gastronomique
du Nord Vaudois**

Cuisine française

Repas de famille - Banquets

Tél. (024) 3 21 51 E. Schmidli & Fils